



Accompagnement des familles monoparentales

Les comportements à éviter lors de l'accueil de personnes victimes de violence

À ne jamais faire :

- 1. Ne demandez pas de détails.
- 2. Ne demandez pas pourquoi.
- 3. Ne posez pas de questions suggestives.
- 4. N'émettez pas de jugement, par exemple concernant la personne violente.
- 5. N'agissez pas sans le consentement de la personne concernée. Exception : prise de contact (anonymisée) avec des services de conseil spécialisés et avis de détresse.
- 6. N'agissez pas précipitamment.
- 7. Ne prenez pas d'initiatives propres, par exemple dénonciation à la police (attention 458bis Code Pénal).
- 8. Ne rendez pas public ce qu'on vous a confié.
- 9. Soulignez vos limites et compétences et ne les outrepassiez pas.
- 10. Ne faites pas l'intermédiaire entre les parties concernées.